



24 MAI 2017

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉE : N° 21877										
	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ								☒			
COPIE											
OBSERVATIONS	29/05 ✓ BICPE 20/05 PL										



BILAN 24H 2017

STATION D'EPURATION

RESIDENCE CARCOPINO

STATION DE TYPE BIODISQUES

Mesures réalisées du 20 au 21 février 2017

RESUME

Station Résidence Carcopino, Biodisques	75 EH
Charge hydraulique	
Analyses	Non conforme

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

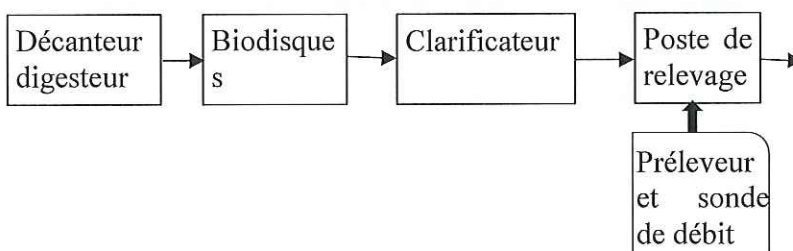
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	75 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	11,25 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	4,5 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	9 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	6,75 kg/j

La station est soumise à la délibération 205-97-BAPS du 20 juin 1997. (Annexe 1)

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type culture fixée, biodisques.



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le poste de relevage du 20 au 21 février 2017. Les mesures obtenues ne sont pas exploitables du fait d'une défaillance au niveau des poires de niveau. La courbe de la mesure est en annexe 2. (voir annexe 2).

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 20 au 21 février 2017. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 2.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	23	25	C
DCO mg/L	119	120	C
MES mg/L	40	35	NC
pH	6,60	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

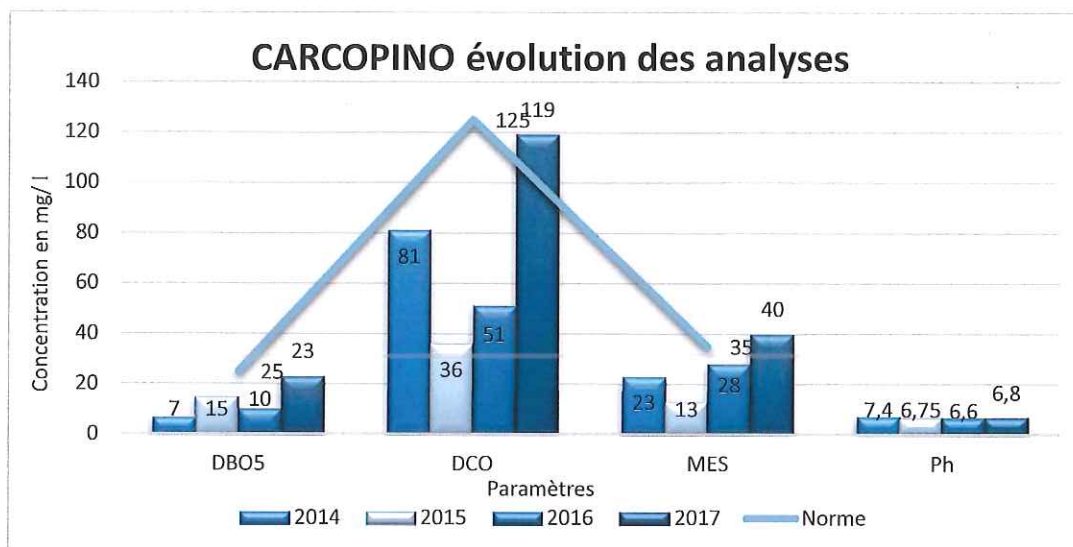
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Les résultats de cette campagne d'analyses ne sont pas conformes à la délibération provinciale. En effet, la concentration en MES est supérieure au seuil fixé.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



Les résultats sur cette station sont conformes à la réglementation pour l'ensemble des paramètres ces dernières années à l'exception de cette année où le taux de MES est supérieur au seuil fixé.

IV. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie est conforme à l'exception de MES qui sont **non conformes** à la déclaration.

Nous prévoyons une vidange du décanteur primaire. Nous réaliserons un prélèvement après afin de contrôler un retour aux normes des résultats en sortie de station.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH	
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

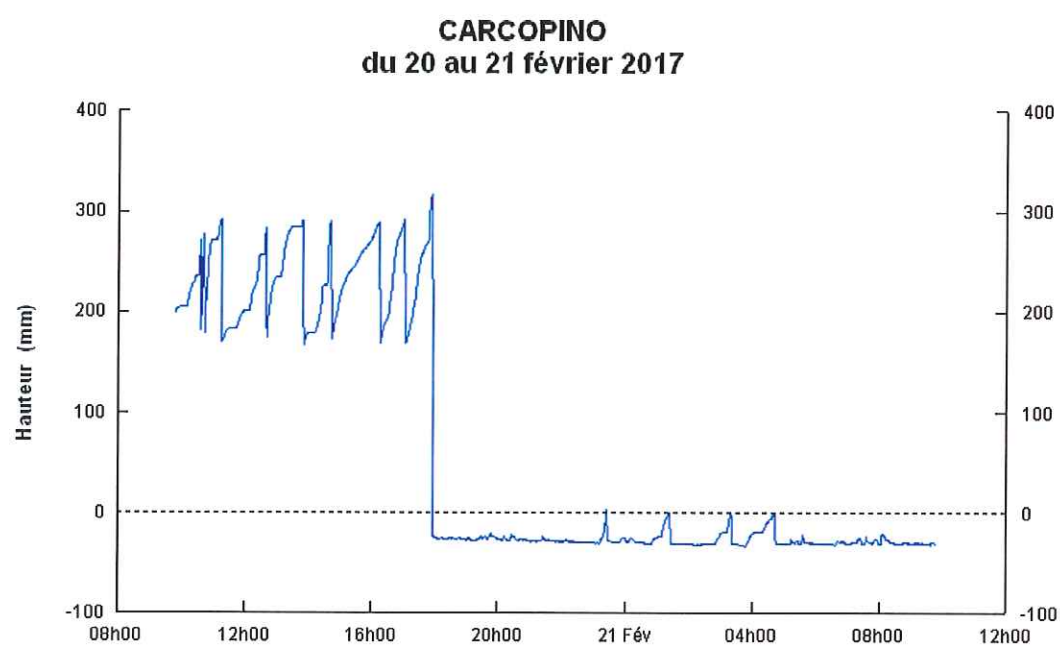
⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Courbe de débit



ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2017/02/R0433

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devic n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Decoartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.no

Echantillon : 2017/02/E0277
Lieu du prélèvement: Carapino PR sortie
Date de début d'analyse : 21/02/2017
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Promobat
Température à réception : 7.9°C

Date de prélèvement : 20-21/02/2017 09h45
Date de réception : 21/02/2017 11h40
Date de fin d'analyse : 27/02/2017
Préleveur : Kelly
Flasage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes catégorielles selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	40	mg/L	95	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	23	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	119	mg/L	125	3
Paramètre physico-chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	21.2	°C		0.1
pH	NF T90-008	6.80	Unités pH	6-8.5	0.1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne représentent qu'un instantané de la situation.
(2) Pour déclarer un non la conformité, l'analyse doit être effectuée conformément aux méthodes associées aux résultats.
(3) Les résultats potentiels du signe « < » correspondent aux limites de quantification, les « > » sont non calculables.
(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (formulaire...).
(5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces limites sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6) Les types de flacons utilisés pour l'analyse des MES sont en microfilm de verre sans fond. Leur usage technique est compris entre 50 g/l et 100 g/l.

Nouméa le 27/02/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

